

### Mise en place d'un numéro unique d'appui en 2021 (le 360) :

- Accompagnement des personnes
- Rompre l'isolement

### Améliorer la prise en charge par l'Assurance maladie des parcours de soins, de rééducation pour les enfants malades ou en situation de handicap

- Engagement d'une réflexion pour aboutir à un « zéro reste à charge pour les familles » d'ici 2022

## Ne laisser aucune personne, ni aucune famille sans accompagnement



### Création de places « de transition » pour accompagner les projets de vie (emploi, école logement,...) :

- Création de 2500 places en établissements/services

### Déployer des solutions adaptées aux personnes ayant les besoins les + soutenus. Stopper l'exil vers la Belgique :

- Création de 1000 places dans 3 régions prioritaires (Île de France, Grand Est et Hauts de France)